

8 mai 2012

Français

Anglais, Arabe et Français  
seulement

---

**Vingt-deuxième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique**

Accra, 25-29 juin 2012

Point 7 de l'ordre du jour provisoire\*

**Organisation de la vingt-troisième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique**

**Organisation de la vingt-troisième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique**

1. Les représentants dont le gouvernement souhaite accueillir la vingt-troisième Réunion des HONLEA, Afrique, ou une réunion ultérieure, sont invités à en informer la vingt-deuxième Réunion. Cette information sera portée à l'attention de la Commission des stupéfiants à sa cinquante-sixième session, en 2013.

2. Le projet d'ordre du jour provisoire de la vingt-troisième Réunion des HONLEA, Afrique, figure en annexe.

3. Le point 4 de l'ordre du jour provisoire concerne l'examen de l'état de l'application des recommandations adoptées à la vingt et unième Réunion. Afin de faciliter la communication d'informations, un questionnaire portant sur les mesures prises par les gouvernements pour donner effet à ces recommandations sera joint à l'invitation à participer à la vingt-troisième Réunion.

4. À la quarantième session de la Commission des stupéfiants, l'avis a été exprimé que les recommandations adoptées par les réunions des organes subsidiaires de la Commission seraient inutiles si les États ne leur donnaient pas effet, au besoin par la promulgation d'une législation nationale. Les États membres des HONLEA, Afrique, sont instamment invités à donner suite avec rigueur et sans délai à ces recommandations de façon que les progrès accomplis puissent effectivement être évalués.

5. Il serait souhaitable que les participants à la vingt-deuxième Réunion définissent les thèmes qu'il conviendrait plus particulièrement d'examiner au sein de groupes de travail à la vingt-troisième Réunion, mais peut-être préféreront-ils décider de demander au Secrétariat de consulter de manière informelle les États membres afin d'arrêter ces thèmes.

---

\* UNODC/HONLAF/22/1.



## Annexe

### **Projet d'ordre du jour provisoire de la vingt-troisième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique**

1. Élection du Bureau.
  2. Adoption de l'ordre du jour.
  3. Situation actuelle de la coopération régionale et sous-régionale.
  4. Application des recommandations adoptées à la vingt et unième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique.
  5. Examen de thèmes spécifiques par les groupes de travail: [*à déterminer*].
  6. Suite donnée à la Déclaration politique et au Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue.
  7. Organisation de la vingt-quatrième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique.
  8. Questions diverses.
  9. Adoption du rapport.
-